



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale



LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 27 DEC. 2013.

REF: 443

/DGPAA/DOMS/CIS/YAIA

NOTE AUX USAGERS

Objet : Délivrance des vignettes du 1^{er} trimestre 2014 au Port d'Abidjan

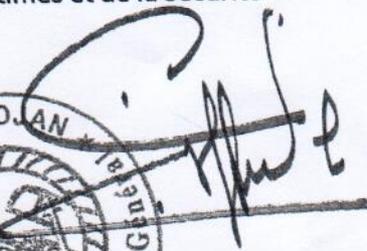
Les usagers du Port Autonome d'Abidjan sont informés que les vignettes de validation des macarons du 1^{er} trimestre de l'année 2014 sont disponibles à la Direction des Opérations Maritimes et de la Sécurité (Centre d'Identification Sécuritaire) et seront exigibles à partir du 08 Janvier 2014.

Aussi, sont-ils invités à régulariser leur situation financière auprès de la Direction Financière et Comptabilité au plus tard le 06 Janvier 2014.

Ampliations:

- DGA
- DIRECTIONS/PAA
- SYNDINAV
- FEDERMAR
- ARMATEURS
- S.G.COMMUNAUTE PORTUAIRE
- GSP-GN/CSP
- OIC
- CHRONO
- ARCHIVES

P / Le Directeur Général
Et par délégation le Directeur des Opérations
Maritimes et de la Sécurité



ED COFFI